



Résiliation xxxxxxxxxxxx

Par **Eve lin**, le **31/03/2020 à 22:08**

Bonjour,rnrnJe me suis inscrite en juillet 2019, aux préparations concours des xxxxxxxxxxxx mais, étant sous traitement donc hospitalisée, je n'ai suivi aucun cours. Du coup, je voulais résilier mon contrat pour raison médicale mais il me disent que cela n'est pas possible vu que mon certificat médical n'est pas récent et ne justifie pas d'une incapacité à suivre les cours.rnIls me réclament le paiement des 2 derniers mois vu que j'ai fait opposition à leurs prélèvements sinon ils feront appel à la yyyyyy afin que règle la totalité restante soit 1.200 €, somme que je n'ai pas.rnrnQu'est ce que je peux faire ?rnrnMerci.

Par **Tisuisse**, le **01/04/2020 à 08:22**

Bonjour,rnrnD'jà, commencer par faire des recherches sur ce forum concernant cette école par correspondance. Ensuite, la yyyyyy étant une officine de recouvrement, chercher le dossier spécial qui leur a été consacré. Enfin, prendre contact avec un avocat, lors des consultations juridiques gratuites, pour vous faire aider.

Par **Eve lin**, le **01/04/2020 à 08:28**

Puis je demander conseil auprès de mon service de protection juridique ?rn

Par **Tisuisse**, le **01/04/2020 à 08:30**

Si vous en avez un, bien entendu.

Par **Eve lin**, le **01/04/2020 à 08:39**

Merci pour votre réponse j'aimerais aussi savoir entre autre de mon problème de santé et rencontre aussi des soucis financiers puis je évoquer ce motif en cas de force majeure ?

Par **Tisuisse**, le **01/04/2020 à 08:46**

Les soucis financiers ? non. Par contre, il faudrait déjà savoir si vous étiez malade et/ou hospitalisée lors de votre inscription ou non ?

Par **Eve lin**, le **01/04/2020 à 08:53**

Oui j'étais malade lors de mon inscription et fin juillet j'ai été hospitalisé

Par **Tisuisse**, le **01/04/2020 à 09:00**

Donc, votre état de santé ne sera pas un motif régulier de résiliation, ce n'est pas un cas de "force majeure". Personne ne pouvait vous apporter vos cours à l'hôpital ?

Par **Eve lin**, le **01/04/2020 à 09:04**

Non car j'avais pas d'internet et de plus mon état me permettait en aucun cas de suivre les cours étant affaibli